



# Exposition du Congrès de la Société de l'Industrie Minérale Nantes les 06, 07, et 08 octobre 2010

Pour toute information  
sur l'exposition, contactez  
J. Aubry : + 33 (0) 1 60 94 22 21  
aubry@rpi.fr

## DEMANDE DE PARTICIPATION A L'EXPOSITION / APPLICATION TO EXHIBIT

NOM ou RAISON SOCIALE (Company): .....

ADRESSE (Address) : .....

TÉLÉPHONE (Phone) : ..... TÉLÉCOPIE (Fax) : .....

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ (Company product/service): .....

NOM DU RESPONSABLE (Name of the manager): ..... E-mail : .....

## RÉSERVATION / REGISTRATION FORM

### Exposition intérieure :

- . . . . module(s) de 9 m<sup>2</sup> au prix de 3 920 € HT
- . . . . module(s) de 6 m<sup>2</sup> au prix de 2 990 € HT
- . . . . supplément stand ouvert sur 2 côtés 350 € HT
- . . . . supplément exposition de gros matériel 500 € HT par matériel

**Toute combinaison de surfaces est possible.** (All combinations of surfaces are possible)

**Prestations :** les stands sont fournis «clé en main». Ils comportent: une moquette aiguilletée, un bureau ou table, un caisson avec tiroirs dont un ferme à clé, 3 chaises, un raccordement électrique pour le branchement de petit matériels. L'éclairage est assuré par un ou des spot(s) fixé(s) au sommet des cloisons.

Restent à votre charge l'assurance obligatoire de 102 € HT et les options éventuelles.

Chaque module de 6 ou 9 m<sup>2</sup> donne droit à l'inscription d'une personne au Congrès de la SIM et à la fourniture de 100 invitations gratuites.

Les avantages ci dessus font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être dissociés. Ne pas les utiliser ne donne droit à aucune réduction.

**Assurance :** Une assurance obligatoire est souscrite pour votre compte auprès de notre assureur. Elle vous est facturée 102 € et couvre votre responsabilité civile ainsi que les dommages aux biens et aux personnes. Cette assurance couvre les biens professionnels exposés ou présents sur le stand.

**Annulation :** En cas d'annulation, pour quelque cause que ce soit, les sommes versées resteront la propriété de RPI, au titre des frais de gestion et de dossier.

## RÈGLEMENT

### FRANCE

Je vous adresse ci joint, à titre d'acompte un chèque de :

- 1 950 € x ..... module(s) de 9 m<sup>2</sup>, soit : .....€
- 1 500 € x ..... module(s) de 6 m<sup>2</sup>, soit : .....€

Le solde sera réglé avant le 10 septembre 2010, par chèque bancaire à l'ordre de  
RÉGIE PUBLICITE INDUSTRIELLE.

### ÉTRANGER

Enclosed, I send you on account, the amount of :

- 1 950 € x ..... 9 m2 module (s) = ..... €
- 1 500 € x ..... 6 m2 module (s) = ..... €

This amount will be deducted from the final invoice (to be paid before 10 Sept.10),  
by bank trans-fert (see below).

**VIREMENTS FRANCE: HSBC PARIS NATION - CB 30056- Code Guichet 00774 -Cpte N° 07744610093-RIB 64**

**VIREMENTS ÉTRANGER : BIC CCFRFRPP - PARIS NATION - IBAN : FR 76 3005 6007 7407 7446 1009364**

### Réservé à l'administration

Acompte reçu le :

- Virement
- Chèque n° :

Banque :

Montant :

Date : Cachet et signature

Nom du signataire :



**RÉGIE PUBLICITÉ INDUSTRIELLE** - 9, Bd Mendés France - 77600 BUSSY SAINT GEORGES  
Tél : + 33 (0)1 60 94 22 20 - Fax : + 33 (0)1 64 77 51 82 - e.mail : Contact@rpi.fr  
Société à Responsabilité limitée au capital de 38112 € - 542 085 659 RCS Meaux - Siret : 542 085 659 00036